

FMBDS

La FMBDS regroupe 47 associations réparties en Rhône-Alpes

Fondée le 14 février 1960

(Déclaration 5 mars 1960 – JO du 10 mars 1960)

Reconnue d'utilité publique

par décret ministériel en date du 24 avril 1972

(JO du 2 mai 1972)

Siège social :

Le Prieuré, 144 Place de l'Eglise, 74320 SEVRIER

Site : www.fmbds.org

Pour tout renseignement :

Christelle GERARD, pôle Formations

Courriel : formation@fmbds.org - Tel : **06.18.45.05.14**

&

Espérance BIDAUD, pôle Publications

2436 route de Brailles 38510 Vézeronce-Curtin

Téléphone et fax : **04.74.27.90.34** ou **06.33.31.90.00**

Courriel : publication@fmbds.org



FÉDÉRATION MYCOLOGIQUE ET BOTANIQUE DAUPHINÉ-SAVOIE

Formations 2017

La demande de subvention

Enjeu majeur pour réussir votre projet associatif

Déclaration d'activité de prestataire de formation, enregistrée sous

le numéro **82 74 02240 74**

auprès du préfet de la région Rhône-Alpes

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Objectifs de la formation

Monter un dossier de demande de subvention

Cette formation aborde les grands principes de la demande de subvention, de la formulation des arguments, de la rédaction des documents imposés et de la présentation des comptes.

Harmoniser la mise en œuvre des actions/projets associatifs

Tarifs : gratuit (pris en charge par la FMBDS)

A qui s'adresse cette formation ?

Cette formation est destinée aux présidents des associations, bien évidemment aux trésoriers ainsi qu'à toute personne en charge de projets particuliers dans les associations.

Le nombre minimum est fixé à 8 participants.

La limite maximale : 25 personnes.

Date et lieu

Dimanche 5 février 2017 – de 9h à 17h

Club mycologique et botanique de Meyzieu,
8-10 rue Jean-Louis Barrault, 69330 Meyzieu

Intervenante

Espérance Bidaud, ex-présidente de la FMBDS

La demande de subvention

La recherche de l'argumentation

- La recherche des objectifs de l'organisme sollicité
- L'angle d'approche
- L'argumentation scientifique
- L'argumentation de la mise en œuvre du projet
- La planification des actions

Les éléments qui composent le dossier

- Quel document utiliser ?
- Le document CERFA
- La partie administrative
- La partie fonctionnement général
 - Dont le budget prévisionnel de l'association
- La partie du projet, objet de la demande de subvention
 - Dont le budget prévisionnel du projet
- Autres documents à joindre pour la compréhension du projet

Les documents à joindre

- Des justificatifs concernant les actions précédentes réussies
- Les comptes financiers validés de l'année précédente
- Etc.

Pratique avec des cas concrets

- L'étude de vos propres projets sera privilégiée.